

# Déclaration d'intention au titre de l'article L. 121-18 du Code de l'Environnement

## Construction d'un créneau de dépassement sur la RN 151 entre Issoudun et Chârost



### 1) Motivations et raisons d'être du projet :

La DREAL Centre-Val-de-Loire, en charge de l'aménagement du réseau routier national dans la région Centre-Val-de Loire, assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de construction d'un créneau de dépassement sur la RN 151 entre Issoudun (36) et Chârost (18).

Ces travaux répondent à l'objectif d'aménager la RN 151 entre Châteauroux et Bourges. Cette portion est aujourd'hui une liaison d'échanges préférentiels qui se développent entre ces agglomérations dans les départements du Cher et de l'Indre. La chaussée actuelle draine ainsi un trafic important de véhicules légers et de poids-lourds : 6200 véhicules par jour dont 12,1 % de poids-lourds ont été comptabilisés en 2015.

Ce projet fait suite à l'aménagement d'autres créneaux comme ceux de Neuvy-Pailloux (inauguré en novembre 2012), du Subdray (dans le Cher et inauguré au début des années 2000) et enfin à la requalification totale en 2 × 1 voie de la rocade d'Issoudun à l'automne 2012.

Il consiste en la réalisation d'un créneau de dépassement à 2 × 2 voies sur la RN151 entre les villes d'Issoudun (Indre) et de Chârost (Cher), distantes d'environ 10 km, et doit répondre à plusieurs enjeux :

- Améliorer la sécurité des usagers
- Assurer une meilleure fluidité du trafic
- Aménager et structurer l'accessibilité des territoires desservis.

Le périmètre d'étude comprend les communes d'Issoudun, Saint-Georges-sur-Arnon et Chârost.

## **Qui porte le projet ?**

Le financement est assuré à 100 % par l'État, représenté localement par la DREAL Centre-Val-de-Loire en tant que porteur de projet et maître d'ouvrage.

Le montant total retenu de l'opération au Contrat de Plan État – Région 2015 – 2020 est de 8 millions d'euros aux conditions économiques actuelles.

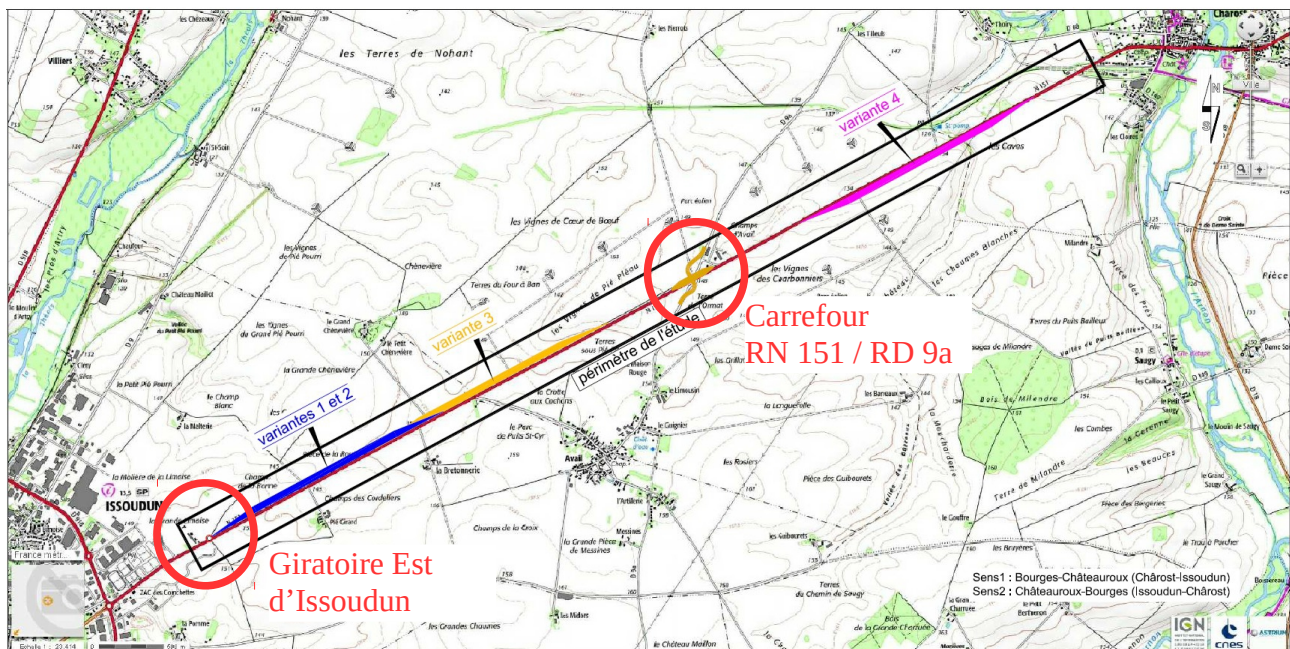
## **En quoi consistent les travaux ?**

L'aménagement du futur créneau de dépassement entre Issoudun et Chârost, compte tenu de sa proximité avec les deux communes, va constituer un élément fort d'aménagement du territoire (dessertes locales, aménagement du carrefour avec la RD9A). Il donnera aussi plus de confort à l'utilisateur en lui offrant une capacité de dépassement après la traversée des agglomérations d'Issoudun en 2 × 1 voie et de Chârost.

Le créneau de dépassement sera constitué notamment de 2x2 voies ainsi que d'un terre-plein central. La longueur de l'aménagement sera de 2000 mètres, dont 1250 mètres maximum seront consacrés aux dépassements. Le linéaire restant comportera des dispositifs d'extrémités (rabattements).

À cet aménagement s'ajoute la réalisation d'un double tourne-à-gauche avec la RD9A, de même que celle de rétablissements pour désenclaver plusieurs hameaux ou fermes (Pié Girard, la Bretonnerie, Chenevière...).

## 2) Le périmètre du projet :



Le projet est situé sur les communes d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon dans l'Indre. Toutefois, une solution alternative consistant à construire le créneau de dépassement sur la commune de Chârost dans le Cher conduit à retenir comme périmètre les communes d'Issoudun, Saint-Georges-sur-Arnon et Chârost.

Par ailleurs, ce périmètre est justifié par le fait que l'aménagement prévu aura un impact sur la mobilité et la qualité de vie des habitants des trois communes, ainsi que sur l'économie du territoire.

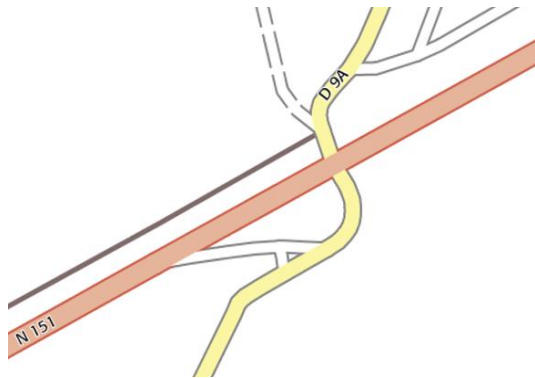
## 3) Les incidences potentielles sur le territoire :

Les études d'opportunité phase 2 ont traité de nombreuses thématiques, dont l'étude de l'acoustique, du milieu naturel, du paysage, du patrimoine, de la qualité de l'air ou de la ressource en eau. Les impacts du projet diffèrent selon la variante étudiée, et le choix de la solution préférentielle prend notamment en compte l'ensemble de ces critères.

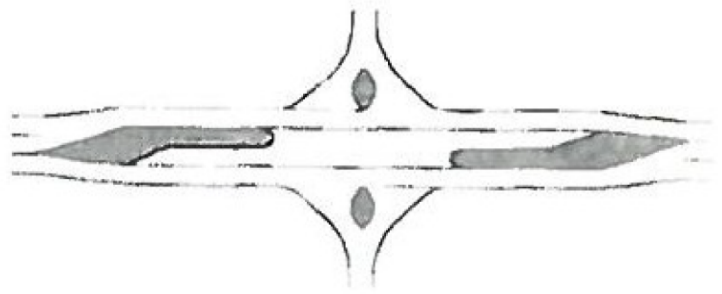
Cependant, l'incidence principale commune à toutes les variantes est une diminution de la surface agricole, due à la création de la nouvelle voirie.

## 4) Les variantes étudiées et la solution préférentielle

Pour l'ensemble des variantes, il est prévu que le carrefour entre la RN 151 et la RD 9a soit rétabli en un carrefour dit « de double tourne-à-gauche », avec un recalage perpendiculaire des axes de la RD par rapport à la RN 151. Le schéma ci-dessous illustre l'aménagement escompté :



*Aménagement actuel*

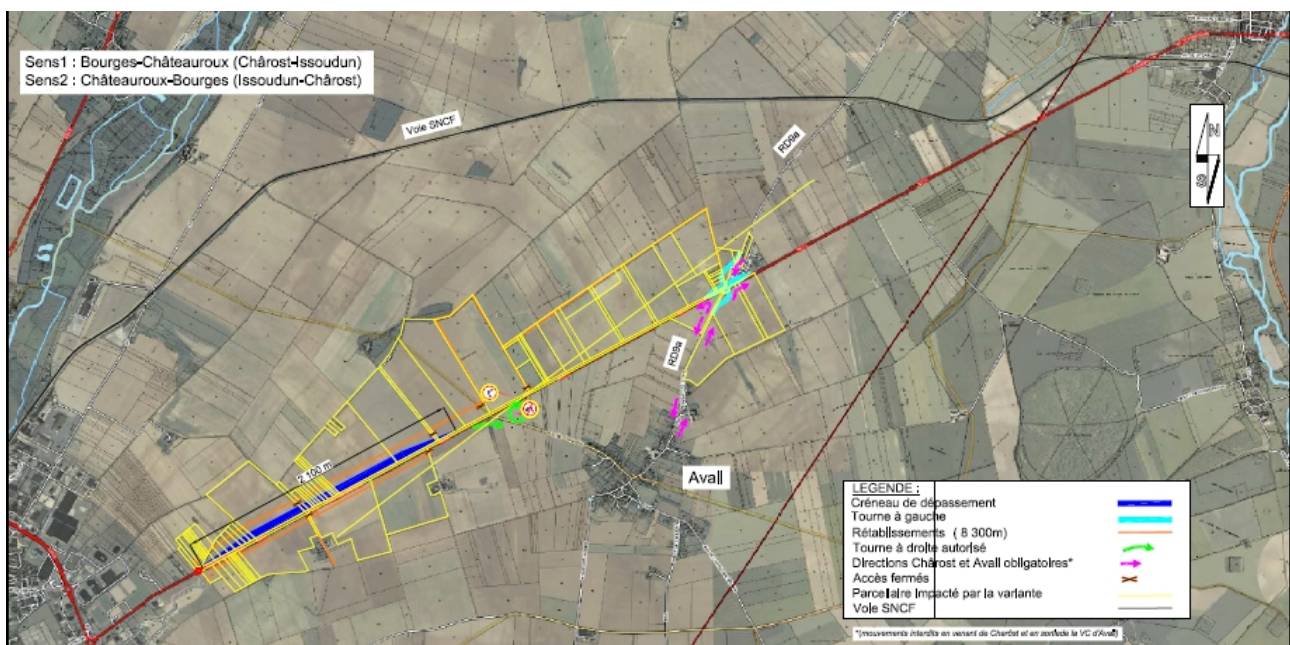


*Aménagement futur type double tourne à gauche*

De plus, afin de limiter les accès privés sur la RN 151, des rétablissements sont prévus pour l'ensemble des variantes, qui donneront accès au giratoire Est d'Issoudun et/ou au carrefour RN151 / RD 9a.

Dans le cadre des études d'opportunité, quatre variantes ont été étudiées :

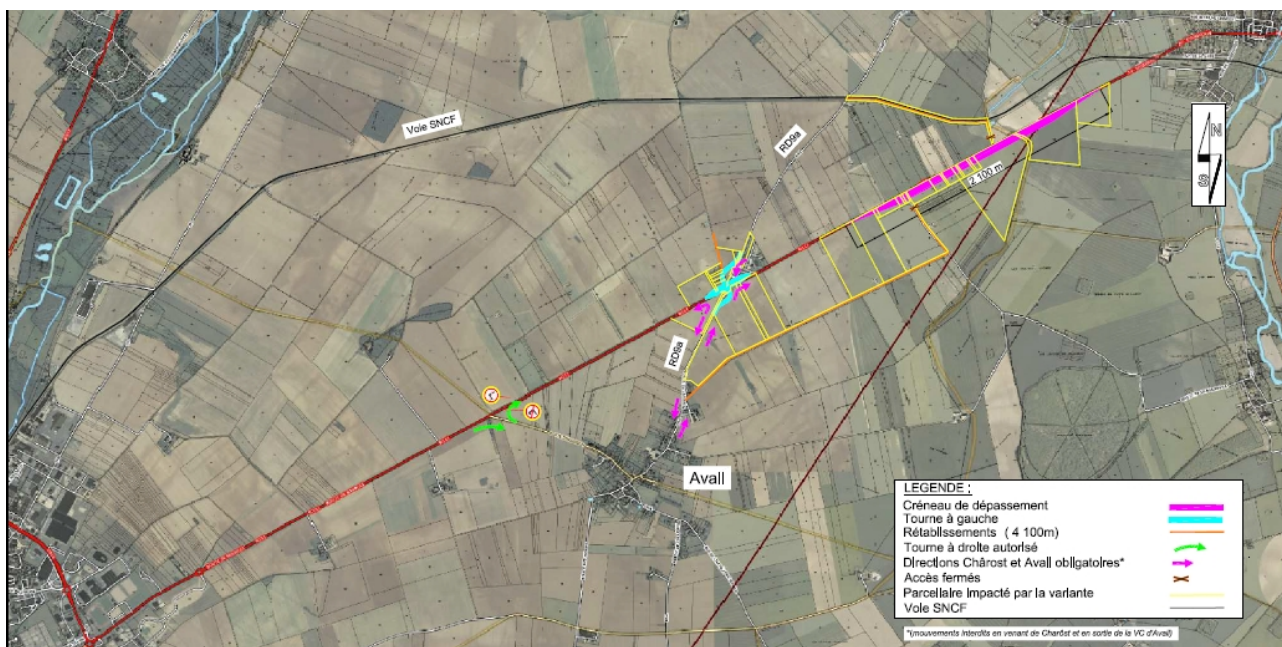
– La variante n°1 : située à l'ouest du périmètre d'étude, à proximité d'Issoudun, l'élargissement du créneau est réalisé au nord de la RN 151. Les voies privées donnant accès directement à la RN 151 étant supprimées, des rétablissements sont prévus qui donneront accès au carrefour entre la RN 151 et la RD 9a ainsi qu'au giratoire Est d'Issoudun. À noter que dans cette variante, les dits rétablissements seront proches du créneau de dépassement.



*Variante n°1*



– La variante n°4 est située à l’est de la zone d’étude, à proximité de la commune de Chârost. L’élargissement du créneau de dépassement s’effectue au sud de la RN151.



Variante n°4

L’analyse des variantes réalisée lors des études d’opportunité phase 2 aboutit à ce que la variante n°2 soit désignée comme solution préférentielle. Cette variante est privilégiée notamment par le fait qu’elle présenterait le moins d’impacts environnementaux.

En effet, l’impact direct sur la faune est moins important que pour la variante n°1 (linéaire des rétablissements moins important en site propre) et elle est la plus respectueuse du paysage (les voies de rétablissement en rive sud utilisent en grande partie des chemins existants).

Par ailleurs, en plus des enjeux environnementaux, la variante n°2 répond davantage aux enjeux techniques que les variantes n°3 et n°4. Elle est par exemple plus sûre pour les conducteurs que la variante n°3, et possède moins de contraintes géométriques (impliquant des terrassements plus importants) et topographiques (manque de visibilité due à la topographie vallonnée du lieu) que la variante n°4.

## **5) La concertation avec le public :**

La concertation sera réalisée selon les modalités de l'article L.121-16 du Code de l'Environnement.

### **Rencontres :**

Des rencontres avec la population seront organisées sous la forme de réunions publiques et de permanences en mairie dans les deux villes d'Issoudun et Chârost. Par ailleurs, une attention particulière sera donnée à l'information des élus locaux, des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres d'agriculture.

Le planning prévisionnel des rencontres se présente ainsi :

- Au jour J : Réunion de présentation du projet à Issoudun (ou Chârost) avec les élus locaux, les Chambres de commerce et d'industrie et les Chambres d'agriculture.
- J + 3 : Permanence avec les riverains à Issoudun en journée et réunion publique le soir
- J + 10 : Permanence avec les riverains à Chârost en journée et réunion publique le soir
- J + 20 : Réunion de restitution avec les élus, les Chambres de commerce et d'industrie, et les Chambres d'Agriculture.

### **Communication et information :**

L'information et la communication sont fondamentales pour obtenir une participation maximale du public à la concertation, aux réunions publiques, aux permanences.

C'est pourquoi la DREAL Centre-Val-de-Loire, porteuse du projet s'engage à rendre disponible sur son site toutes les informations nécessaires au public pour découvrir et s'approprier le projet de création d'un créneau de dépassement sur la RN 151. Elle s'engage à transmettre les mêmes pièces aux préfetures du Cher et de l'Indre, aux Conseils Départementaux du Cher et de l'Indre, aux communes d'Issoudun, Saint-Georges-sur-Arnon et Chârost, et à la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun pour publication sur leurs sites internet respectifs.

Une plaquette d'information sera également rédigée par la DREAL Centre-Val-de-Loire, et mise à disposition du public dans les préfetures du Cher et de l'Indre, dans la sous-préfecture d'Issoudun, dans les mairies d'Issoudun, Saint-Georges-sur-Arnon et Chârost, ainsi que dans les autres bâtiments publics selon leur pertinence, après consultation des dites mairies. L'adresse mail du Service Déplacements Infrastructures et Transports de la DREAL Centre-Val-de-Loire sera mentionnée sur la dite plaquette, afin de recevoir des contributions supplémentaires du public. Un dossier de concertation sera également conçu et mis à disposition du public par la DREAL Centre-Val-de-Loire.

Toujours en concertation avec les mairies et la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, l'information pourra éventuellement être transmise par les autres canaux de communication que celles-ci possèdent et utilisent : réseaux sociaux, panneaux lumineux, etc.